

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	Séance du : 19 Décembre 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 23	Pour : 32	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention : 2	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Approbation du projet de contrat cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la commune de Clermont l'Hérault

Monsieur LACROIX rappelle que de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des bourgs centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

La commune de Clermont l'Hérault a candidaté à ce dispositif afin de mettre en œuvre un projet de développement et de valorisation du bourg centre de Clermont l'Hérault notamment dans les domaines suivants :

- Développement économique,
- Qualification du cadre de vie,
- Valorisation des façades,
- Qualification de l'offre touristique,
- Equipements culturels,
- Equipements sportifs,
- Mise en accessibilité des bâtiments publics,

Monsieur LACROIX ajoute que compte tenu de ses compétences notamment en matière de développement économique et services à la personne, la Communauté de communes du Clermontais est un partenaire incontournable de ce projet.

Ainsi, elle met en œuvre une politique de développement économique en faveur des centres villes et sera le maître d'œuvre du projet de réhabilitation du théâtre le Sillon.

Un contrat cadre dont le projet est joint en annexe organise la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Clermont l'Herault, la Communauté de communes du Clermontais, le Pays Cœur d'Hérault, la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault et d'autres organismes tels que la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie et le CAUE de l'Hérault.

Monsieur LACROIX propose d'approuver ce projet de contrat cadre.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de contrat cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la commune de Clermont l'Hérault,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX